

Présidence : Mme Adélaïde **Tschanz**  
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**  
Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marlyse **Dutoit**  
Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 32 – séance du 18 juin 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapports préavis n° 08/06.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 378'000.00 pour financer la réfection de quatre places de jeux
7. Préavis n° 11/08.2025 – Arrêté d'imposition 2026
8. Préavis n° 12/08.2025 – Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031
9. Préavis n° 13/08.2025 – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031
10. Préavis n° 14/08.2025 – Modification des statuts et annexes de l'Association de Communes Police Région Morges
11. Nomination de la Commission de gestion
12. Simples questions
13. Contre-appel

Mme Adélaïde **Tschanz**, **Présidente du Conseil**, ouvre la séance à 19h00.

**1) Appel**

**Excusé·e-s** : Mme Anna **Bauer**, M. Christian **Boillat**, Mme Céline **Farine Roggo**, Mme Sylvie **Fuchs**, M. Pascal **Girardet**, M. Guy **Gueritz**, M. Marc **Hauswirth**, M. Eric **Janicaud**, M. Philipp **Langer**, M. Saïd **Mahlouly**, Mme Marie-Claire **Mamin**, Mme Sylvie **Perreten**, Mme Concetta **Pino**, M. Sébastien **Pittet**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, Mme Thereza **Soares Hungria**, Mme Laurie **Tornare**, M. Alexandre **Wohnlich**

**Absents**: -

47 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 24 voix.

-----

## **2) Adoption de l'ordre du jour**

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

-----

## **3) Adoption du PV n° 32 de la séance du 18 juin 2025**

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

**Le PV n° 32 est accepté à l'unanimité.**

-----

## **4) Communications du Bureau**

### **Site internet**

Vous avez peut-être remarqué que le site internet de la Commune a changé. Dorénavant, il n'y a plus qu'un seul et unique identifiant, identique pour chaque conseillère et conseiller. Ceux-ci vous ont déjà été communiqués par courriel par notre secrétaire.

### **Excuses au Conseil**

Je vous rappelle également que, pour vous excuser pour une séance du Conseil, il convient d'envoyer un courriel à Olivia, notre secrétaire.

### **Rapports**

Concernant le délai pour remettre vos rapports : le règlement du Conseil prévoit un dépôt jusqu'au lundi midi précédant la séance. Afin de permettre au Bureau de valider les rapports dans de bonnes conditions et surtout lorsque le conseil doit délibérer sur plusieurs préavis, nous vous remercions de bien vouloir les transmettre, dans la mesure du possible, bien sûr, d'ici au vendredi midi précédant la séance.

Toujours à propos des rapports, j'encourage les commissions ad hoc à prendre contact avec la Commission des finances afin de collaborer sur certains dossiers importants.

### **Commissions**

Concernant les commissions, le Bureau a constaté une baisse significative du nombre de candidatures volontaires. Je rappelle qu'il appartient à chaque conseiller communal de s'impliquer dans les commissions tout au long de la législature. Le bureau sollicite les chefs de groupes à la sortie de l'ordre du jour afin de transmettre les noms des candidats volontaires et intéressés. Puis c'est de la compétence du Bureau de nommer les commissions ad hoc.

### **Procédures DGAIC**

Je souhaite également rappeler que les procédures et les schémas utiles au Conseil, tels que les postulats, motions, etc., sont disponibles sur le site internet de la DGAIC, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Je vous encourage donc à le consulter en cas de besoin sous [ce lien](#).

### **Divers**

Enfin, Olivia et moi-même restons à votre disposition par téléphone ou par courriel pour toute question, remarque ou autre demande.

Après la séance, un repas a été organisée par Louis-Claude Pittet et sera servi par la jeunesse, que nous remercions.

Pour conclure ces communications du bureau, nous souhaitons aujourd'hui un joyeux anniversaire à M. Blaise Van Poucque. À cette occasion, Blaise offre la bière, qui vous sera servie par l'Amicale du CIBEST lors du repas. Un grand merci à lui ainsi qu'à l'Amicale du CIBEST !

-----

## **5) Communications de la Municipalité**

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

-----

## **6) Rapports préavis n° 08/06.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 378'000.- pour la réfection de quatre places de jeux**

La Présidente appelle M. Yves **Morand** pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc*.

La Présidente appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Alexandre **Buvelot** : dès lors que le problème est connu depuis longtemps, est-il nécessaire d'attendre 3 ans avant de finaliser ce projet ? Au Chauchy, c'est peut-être une erreur de ne pas prévoir un grand toboggan.

Yves **Morand** : La réalisation du projet sur 3 ans n'est pas liée au budget, mais au fonctionnement du SEEP. Cela permet de réduire les coûts tout en valorisant le travail des employés communaux.

Anouk **Gaümann** : le service ne va plus tailler d'arbres ces prochains hivers, ce qui va libérer du temps aux employés communaux et leur contribution permet de réduire significativement les coûts.

Didier **Franco** : a-t-on une idée de la surface au sol de la place de jeu du Chauchy ?

Stéphane **Grand** (Chef du Service de l'environnement et des espaces publics) : La surface est d'environ 185 m<sup>2</sup>. Le but est d'utiliser la végétation et de planter des arbres pour amener de l'ombre, tout en apportant un aspect naturel.

Didier **Franco** : comme il arrive qu'il y ait des manifestations, est-ce que les installations seront démontables ?

Stéphane **Grand** : Non, mais les organisateurs du Eren festival ont été approchés.

Yves **Chevillat** : pour quelle raison les deux places de jeu de Taillecou sont séparées ? Est-ce que les prix des offres sont fixes ou des évolutions de prix sont-elles possibles ?

Yves **Morand** : c'est probablement géographique, en lien avec les deux chemins d'accès séparés et la fontaine au milieu. Il n'y avait peut-être pas la place de faire une vraie place de jeu ni d'un côté ni de l'autre. Pour le prix, ils nous ont assuré qu'ils feront avec le montant que sera voté ce soir, avec une petite réserve quant aux offres.

Anouk **Gaümann** : dès que le préavis sera approuvé, nous pourrons finaliser un engagement ferme avec les entreprises, ce qui fixera définitivement les prix.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de quatre places de jeux ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 378'000.- ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

**Le préavis n° 08/06.2025 est accepté à l'unanimité.**

-----

**7) Préavis n° 11/08.2025 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026**

Le préavis est remis directement à la Commission des finances.

-----

**8) Préavis n° 12/08.2025 – Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

La commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau est composée de :

Marc **Hauswirth**

Suppléants :

Marc-Antoine **Siegwart**

Thereza **Soares Hungria**

Jérôme **Courtais**

Barbara **Dellwo**

Barbara **Pous**

Natacha **Bruchez**

-----

**9) Préavis n° 13/08.2025 – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031**

Le Bureau nomme la même commission que celle chargée d'étudier le Préavis n° 12/08.2025 – Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031, soit :

Marc **Hauswirth**

Suppléants :

Marc-Antoine **Siegwart**

Thereza **Soares Hungria**

Jérôme **Courtais**

Barbara **Dellwo**

Barbara **Pous**

Natacha **Bruchez**

-----

**10) Préavis n° 14/08.2025 – Modification des statuts et annexes de l'Association de Communes Police Région Morges**

La commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau est composée de :

Dominique **Dubugnon**

Suppléants :

Jacques **Rochat**

Sophie **Rouquette Studer**

Catherine **Blouzard**

Pascal **Girardet**

Blaise **Van Poucque**

Christian **Boillat**

-----

**11) Nomination de la Commission de gestion**

Sept noms ont été proposés par les groupes :

Mme Anna **Bauer**

M. Miranda Fernandes **Vitorino**

M. Yves **Morand**

M. Frédéric **Berthoud**

M. Jérôme **Courtais**

M. Sébastien **Pittet**

M. Aryn **Lalani**

**La CoGes pour 2025-2026 est élue par acclamation**

-----

## **12) Simples questions**

Frédéric **Berthoud** : mes nouveaux voisins venant du Kazakhstan transmettent leurs remerciements à l'Administration communale pour l'accueil très sympathique lors de leur arrivée dans la commune.

Sophie **Rouquette Studer** : au nom des usagers de la plage du Bain des Dames, je voulais vous remercier pour l'installation du nouveau pommeau de douche.

Nicolas **Cottier** : relativement à la communication n° 29/08.2025 sur la mise en ligne du guide opérationnel pour l'intégration solaire dans le Bourg de St-Prex, est-ce que la commission d'urbanisme a été impliquée dans ce travail ? Et comme c'était un des enjeux, est-ce que le potentiel de production solaire a été calculé ?

Véronique **Savioz** : La commission d'urbanisme n'a pas été impliquée, et le potentiel de production solaire n'a pas été calculé.

Nicolas **Cottier** : je regrette vivement cette situation, notamment parce que ces éléments ont été amplement discutés avec la commission d'urbanisme et des conseillers communaux qui ont investi temps, énergie et passion sur ces questions. Je trouve dommage d'arriver à un document élaboré sans leur concours.

Yves **Morand** : sur le parking 72h le long de l'avenue Taillecou, il y a beaucoup de voitures qui sont stationnées tout le week-end. Pour y remédier d'ici le préavis sur le sujet, serait-il possible de réduire le temps de stationnement à 48h ?

Anouk **Gaümann** : ce problème est connu, nous sommes en réflexion et dans l'intervalle je vais me renseigner sur la faisabilité de cette proposition. Je précise que nous écrivons aux entreprises qui adoptent ce comportement avec des retours parfois très négatifs.

Yves **Chevillat** : le 4 septembre 2025 à 19h aura lieu le premier événement de l'Association St-Prex Demain, la projection gratuite d'un film au Foyer. Les inscriptions sont ouvertes et souhaitées.

Jacques **Rochat** : un citoyen du Cherrat m'a fait des remarques sur l'éclairage interne de la piscine et de la salle de sport qui est parfois permanent. La place de jeu à côté de la piscine a besoin d'ombre. Est-on tenu de ne plus employer d'herbicide ?

Anouk **Gaümann** : le virage vert est pris, nous serons créditées du label ville verte le 8 septembre prochain. Cela représente du travail en plus et il faut communiquer à ce sujet car il y a plus de mécontents qu'avant, mais ce virage doit être pris, j'en suis convaincue.

Lorella **Pfirter** : Le virage vert oui, mais le Roundup bien utilisé on n'en met pas partout ni tout le temps. Je remercie les hommes verts pour le travail qu'ils font, mais parfois je crois qu'il y aurait matière à réfléchir. Il faudrait parfois que le virage vert s'accompagne de bon sens.

Anouk **Gaümann** : je ne suis pas dogmatique, c'est un équilibre. Du bon sens il va falloir en avoir. Dans la commune, nous avons choisi d'aller dans le sens du label ville verte.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

-----

## **13) Contre-appel.**

La séance est levée à 20h17.

La Présidente  
Adélaïde Tschanz

La Secrétaire  
Olivia Sahin-Cajuste

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 25/08.2025

Objet: protection civile

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 5 mars dernier, votre Conseil a validé la création des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC).

Pour y donner suite, nous avons le plaisir de vous informer que ces statuts ont également été validés par les 55 autres Communes.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18.06.2025/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 26/08.2025

Objet: place Mobility au P+R de la Gare

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la demande de plusieurs usagers, Mobility Car Sharing souhaite créer une place de parc à Saint-Prex.

Considérant que tous les frais d'équipement sont pris en charge par cette société coopérative, la Municipalité a accepté de mettre une place du P+R de la Gare gratuitement à disposition.

Une demande de changement d'affectation a été adressée au Canton pour cette place qui était jusqu'à présent réservée aux taxis. Cette modification a été publiée dans la FAO en date du 19 courant.

Ainsi, un véhicule rouge emblématique sera prochainement à disposition des abonnés à la plateforme de Car Sharing.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 27/08.2025

Objet: révision des comptes

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le réviseur actuel audite les comptes communaux depuis 2016, ceci à notre pleine et entière satisfaction.

Cependant, afin d'apporter un regard neuf et critique, la Municipalité a décidé de mettre un terme à ce mandat de révision.

Le municipal en charge du service des finances et le chef dudit service ont reçu les représentants des quatre sociétés d'audit qui ont répondu à notre appel d'offres.

Dans sa séance du 8 juillet, la Municipalité a décidé de collaborer avec Fidinter SA, fiduciaire basée à Lausanne, pour la révision des comptes 2025 et suivants de la Commune, mais également de l'ASISE et de la Fondation Irène Leroy.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 28/08.2025

Objet:       capacité de la STEPi

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2025, Monsieur le Conseiller communal Fabrice Dessaux a interrogé la Municipalité, afin de savoir si la STEPi serait en état de prendre en charge l'augmentation de population et d'emplois à Saint-Prex générée par la construction des nouveaux quartiers attendue à moyen-long terme.

La capacité d'assainissement d'une STEP se dimensionne selon un facteur pollution et un facteur hydraulique.

La STEPi de Saint-Prex/Etoy/Buchillon permet aujourd'hui d'assainir les eaux usées d'un bassin de population correspondant à:

- 16'000 équivalent-habitants (EH) en termes de pollution;
- 10'150 EH en termes hydraulique.

Le bassin de population actuel (habitants et entreprises) raccordé à la STEPi se monte à 12-13'000 EH, ce qui laisse encore un peu de marge en termes de pollution, mais pas en termes hydrauliques, si l'importance de la consommation d'eau demeure en l'état sur les trois Communes.

Le projet de régionalisation de la STEP connaît un parcours difficile avec des perspectives de réalisation lointaines et pour palier cela, la Municipalité s'attèle à vérifier si le site de la STEP de Saint-Prex et son mode de fonctionnement sont susceptibles de recevoir des améliorations pour permettre, à l'avenir, de traiter les eaux usées pour environ 20'000 EH, ce qui permettrait, à moyen terme, d'accueillir sereinement les futurs habitants-emplois attendus à Saint-Prex avec les quartiers du Motty et de Gare Sud par exemple, mais également à long terme, d'accueillir de nouvelles entreprises/industries et habitants attendus avec le développement du district/de la région.

Il est à noter que les chiffres susmentionnés doivent être considérés avec prudence, car ils découlent de la consommation actuelle d'eau sur les trois Communes, consommation qui est importante par rapport aux moyennes d'usage (env. 50 litres/jour/EH de trop).

Il est également à noter que la fin de la mise en séparatif du réseau d'assainissement du territoire communal permettra d'aligner les capacités pollution-hydraulique précitées.

Nous vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/LW – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 29/08.2025

Objet: mise en ligne du guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'occasion d'une démarche conduite en commun avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), la Direction de l'énergie (DIREN) et la Direction générale de l'environnement (DGE), la Municipalité a participé à l'élaboration d'un document devant assurer la bonne intégration des installations solaires dans le Bourg de St-Prex – répertorié site ISOS d'importance nationale.

Ce guide, instrument d'aide à la décision non contraignant, analyse les toitures du Bourg, leur exposition aux vues et les performances énergétiques potentielles selon leur orientation; différents types d'installations sont ainsi proposés en fonction des critères qui précèdent.

Le but de la démarche est d'assurer que les futures demandes d'installations solaires formulées puissent aboutir tout de suite avec succès, tout en garantissant à la fois les performances énergétiques d'usage et le respect des qualités patrimoniales du Bourg.

Dûment appliqué, ce guide assure aux requérants une procédure facilitée, permettant à l'Autorité municipale de se prononcer directement – et idéalement de manière favorable – sur l'installation requise; si les principes du guide devaient ne pas être observés par le requérant lors de sa demande, la Municipalité l'invitera dès lors à suivre la procédure complète de demande de permis de construire (art. 103 ss. LATC), procédure qui permet à la fois aux tiers intéressés d'exercer leur droit d'être entendus et aux requérants d'obtenir une décision, sur la base d'un préavis cantonal, qu'il pourra alors et s'il y a lieu contester devant les instances usuelles (art. 18a al. 3 LAT).

Le guide est à disposition sur le site Internet [www.saint-prex.ch](http://www.saint-prex.ch).

Nous vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/LW – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 30/08.2025

Objet: enquête publique complémentaire (18.08 au 16.09.2025) de la modification de:

- la révision du plan d'affectation (PA) «Rives Sud»
- la révision du plan d'affectation (PA) «En Fraid'Aigue»

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'occasion de la séance de votre Conseil du 06.03.2024, la Municipalité communiquait sur la procédure de modification du PGA (MPGA) sur les secteurs «Aux Saugettes» et «En Marcy», ainsi que sur la révision des plans d'affectation (PA) «Rives Sud» et «En Fraid'Aigue».

Pour mémoire, cette procédure est nécessaire afin que les réserves à bâtir du territoire communal de St-Prex trouvent l'équilibre imposé par l'Etat de Vaud en termes de capacité d'accueil, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre. La validation de ces données territoriales est également nécessaire pour débiter les études d'élaboration du futur plan d'affectation communal (PACom).

Il est à noter que seules les modifications apportées aux dossiers font l'objet de l'enquête publique complémentaire; toute opposition/observation valablement déposée, qui concernerait un élément non-traité par dite enquête publique, sera considérée comme irrecevable.

Toutes les pièces des dossiers sont à disposition sur le site internet de la Commune, ainsi qu'au guichet du service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) durant les heures d'ouverture.

Les observations, remarques ou oppositions dûment motivées doivent être formulées à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site internet de la Commune; elles doivent être envoyées, sous pli recommandé, à la Municipalité, ch. de Penguey 1a, case postale 51, 1162 Saint-Prex, durant le délai d'enquête, ou apposées directement sur la feuille d'enquête disponible au guichet du SUI.

Nous vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/LW – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 31/08.2025

Objet:        renouvellement des Autorités communales 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au printemps prochain, les électeurs seront amenés à élire leurs Autorités pour la prochaine législature soit du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2031.

Afin d'expliquer aux citoyens en quoi consistent les tâches des élus communaux, tant au niveau de l'organe exécutif que de l'organe délibérant, une séance d'information se tiendra le jeudi 4 décembre prochain à 19h30 au Vieux-Moulin.

Comme vous venez de l'entendre, M<sup>me</sup> Savioz renonce à briguer un nouveau mandat. En revanche, le soussigné, Stéphane Porzi, Syndic actuel, ainsi que son vice-Syndic, Anthony Hennard et les municipaux Anouk Gäumann et Jan von Overbeck ont décidé de faire acte de candidature pour la législature 2026-2031.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à:*

- *M. Stéphane Porzi, Syndic, 079 740 40 75*
- *M. Anthony Hennard, Vice-Syndic, 079 458 79 41*
- *M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, Municipale, 079 229 29 72*
- *M<sup>me</sup> Véronique Savioz, Municipale, 076 417 56 86*
- *M. Jan von Overbeck, Municipal, 079 771 89 55*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 32/08.2025

Objet: bus scolaire, quartier de la Scierie et des Saugettes

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour mémoire, la Municipalité avait décidé à l'automne 2024 de mettre les places vacantes du bus des élèves du degré primaire à disposition des élèves de 7 à 11 P jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

Le bilan de cette mesure étant positif, la Municipalité a décidé de reconduire cette opération qui a permis d'optimiser l'utilisation des bus en accueillant des élèves de différents âges, offrant ainsi une solution de transport scolaire plus efficace et pratique pour les familles.

Ainsi, un courrier va être adressé aux parents des élèves domiciliés dans le quartier de la Scierie et des Saugettes.

Comme l'année dernière, les places sont limitées. Elles seront proposées en premier lieu aux enfants dont le domicile est le plus éloigné ; la zone étant ensuite élargie progressivement pour garantir le remplissage du bus.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20 août 2025/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, Vice-Syndic, au 079 458 79 41*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 20 août 2025**

---

Communication n° 33/08.2025

Objet: chiens sur les plages

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article sur les déjections canines, paru en mars dernier dans la Balise, a suscité de l'émotion parmi la population.

Afin d'apaiser les tensions entre les usagers des plages et des espaces de sports et les propriétaires de chien, un tour de table a été organisé pour envisager ensemble une cohabitation entre les humains et les canidés.

Ainsi, il a été convenu que les propriétaires de chien pourraient laisser leur animal librement s'épanouir à la plage du Coulet, avec une restriction durant la période estivale, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, où la présence des chiens ne sera autorisée que de minuit à 10h00

Un nouveau panneau a été posé récemment, afin de clarifier la situation.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*